



Jeudi 4 février 2016

Il y a un an, en février 2015, après Charlie et les tueries de janvier, vous aviez pris, monsieur le ministre, une initiative que nous avons jugée positive dans son principe. Ce rassemblement de CEPJ et CTPS JEP s'était fait dans la hâte, pour préparer le Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté. Il avait un mérite, celui d'inviter largement les collègues pour avoir un premier échange. Aujourd'hui, **la méthode de convocation est différente**. Vous limitez la participation à deux personnes par service, dont une de l'encadrement. Ce faisant vous transformez profondément le statut et la nature de la rencontre. Vous permettez surtout à l'encadrement de choisir les CEPJ et CTPS qui auront le privilège de pouvoir venir ici. Cette remarque n'est en rien anodine. Elle nomme une réalité qui pèse dans les services. Avec la RGPP, la RéATE et la MAP les conditions de travail se sont dégradées, le poids d'une hiérarchie de plus en plus soumise aux visions préfectorales a accentué les rigidités fonctionnelles oubliant la plupart des aspects éducatifs des métiers techniques et pédagogiques.

La quasi-intégralité des remarques que nous formulons en 2015 valent en 2016. Ce que nous redoutions, autour de dispositifs cosmétiques ou de priorités programmatiques obsédées par des indicateurs comptables, s'est produit. Nos remarques sur la DJEPVA perdurent, dramatiquement. L'INJEP a été atomisé, comme prévu. Tous ces signaux ne sont pas bons. Ils prennent même à contrepied des engagements politiques forts qui, parce qu'ils ne sont pas tenus, motivent notre déception. Cette dernière est d'autant plus marquée que certains de nos syndicats se sont investis pour accompagner et nourrir une réflexion que nous voulions constructive pour relancer dans notre pays une politique éducative de qualité tout au long de la vie. Investir réellement les rythmes éducatifs, penser avec ambition le service civique, réinvestir l'éducation populaire dans les CREPS auraient pu être de bons leviers. Mais la réalité est toute différente. Nous allons y revenir. Ce que nous appelons le mouvoir des DDCS/PP et le rattachement aux ministères dits sociaux continue de détériorer les conditions de travail et de gestion au quotidien.

Aujourd'hui, en 2016, nous n'avons pas varié dans nos convictions. **Le ministère de la jeunesse et des sports peut et doit évoluer.** Il doit savoir s'adapter aux changements de la société. Nous en sommes d'autant plus persuadés que c'est une donnée fondamentale, constitutive de nos métiers

d'éducation. Mais cette évolution consubstantielle doit se faire dans le cadre d'une mission permanente d'éducation. Le ministère de la jeunesse et des sports doit pleinement être reconnu dans un grand pôle interministériel éducatif ce qui suppose de toute urgence de quitter les ministères dits sociaux. Si cela ne se fait pas, ce gouvernement portera **la responsabilité de la disparition** du département ministériel jeunesse et sports et de la souffrance de la majorité de ses agents. Et ce à un moment crucial où notre société, où notre pacte républicain a besoin d'une politique publique d'éducation prolongeant celle de l'École, de démarches éducatives innovantes pour servir le vivre ensemble face aux idéologies mortifères et aux populismes de toutes obédiences. Car nous l'affirmons avec gravité, notre société vit une période tout aussi cruciale dans les défis à relever que celle qui a justifié la création du ministère de la jeunesse et des sports au milieu du 20^e siècle face aux idéologies barbares et aux bouleversements économiques et géopolitiques. Cette certitude nourrit très largement notre détermination car nous menons notre lutte en conscience de cet enjeu commun, citoyen et républicain.

Promouvoir une société portant **un pacte éducatif** rejoint pleinement nos aspirations. Cependant la création de parcours citoyens de l'école élémentaire à la terminale reste à préciser. Cela ne peut se résumer à un dispositif de 300 heures validé au brevet des collèges. Quant à la généralisation du service civique et l'instauration d'un livret citoyen de 16 à 25 ans, il nous faut en débattre plus avant. Nous nous y appliquons.

Engagés dans le syndicalisme nous savons à quel point les différentes formes d'engagement au service du bien commun se rejoignent avec le bénévolat ou le **service civique**, entre autres. Mais nous vérifions trop souvent, dans des DDCCS/PP, des signaux qui doivent être lus avec attention. Recevoir des volontaires du service civique dans de bonnes conditions est essentiel. Nous nous interrogeons sur les soutiens insuffisants aux associations et structures d'accueil. Nous déplorons aussi l'insuffisance d'accompagnement des jeunes lorsque des dysfonctionnements apparaissent en particulier. Les personnels des DDCCS/PP ne sont pas en nombre suffisant pour assurer ce travail pourtant précieux pour garantir la qualité.

Pour nos organisations syndicales le positionnement de nos collègues CEPJ doit être garanti dans la démarche d'accompagnement éducatif, y compris individuel quand la situation l'impose. Déjà, aujourd'hui, nous n'avons pas suffisamment de moyens pour garantir contre les risques de dénaturation du service civique, en particulier sur la dérive d'emplois précaires ou de substitution à de l'emploi salarié. Aussi nous craignons fortement, au vu du fonctionnement administratif des DDCCS/PP, des injonctions pour faire du

chiffre. L'objectif de 350 000 jeunes en service civique dès 2018, auprès d'entreprises et de collectivités, dans son caractère contraint, via des quotas fixés, se présente comme une occasion amplifiée de dérives. Cette obligation d'accueil évoquée par le chef de l'Etat soulève de fortes réserves.

Le coût de cette mesure, 1 milliard en 2018, ne sera pas inscrit au budget jeunesse et sports puisque fléché vers l'agence du service civique, ou plus exactement le Haut-commissariat à l'Engagement, placé directement auprès du Premier ministre. Nous rêvons de **ce que nous pourrions faire avec de tels fonds dégagés** pour servir une stratégie d'intervention éducative. Ce Haut-commissariat nous rappelle bien entendu un passé récent où nous avons failli disparaître, sans moyens et sans reconnaissance éducative. Le passé se répète sous un autre régime politique mais avec une logique ignorant la démarche éducative.

Le service civique est par ailleurs un outil pour favoriser l'engagement des jeunes mais cela ne constitue pas une politique de jeunesse en tant que telle. Car l'ampleur de la difficulté d'insertion et d'émancipation des jeunes suppose bien entendu une appréhension beaucoup plus large. Les propositions pour le big-bang des politiques de jeunesse avaient d'ailleurs esquissé plusieurs pistes ambitieuses en ce sens en amont de ce quinquennat.

Par ailleurs, et nous espérons que le ministère de la jeunesse et des sports saura le faire valoir : **l'allongement à une semaine de la journée défense et citoyenneté** pose beaucoup plus de problèmes qu'elle en résout, surtout si elle est organisée dans des casernes militaires. Car l'actuelle journée d'appel de préparation à la défense relève des armées. Son passage évoqué à une semaine devrait toujours se faire sous l'égide de la défense nationale. Cette journée est obligatoire pour tous les garçons et filles de 18 ans. Il y a un paradoxe évident de vouloir éduquer sur cinq jours à la République des jeunes sortant de la scolarité ou toujours engagés dans des études, ou relevant de l'apprentissage... Notre système scolaire a ce rôle de transmission républicaine. Ce n'est pas en une semaine qu'on traite une question aussi lourde que celle des valeurs de la république confrontées aux différentes formes d'exclusion du travail ou d'études supérieures. Au moment où le service militaire a été professionnalisé, plusieurs sociologues ont proposé de remplacer la conscription par une formation (de type BAFA) ou autres apprentissages liés à la vie en collectivité et pratiques solidaires. On peut penser que ces parcours de mixité sociale et de citoyenneté auraient permis une toute approche civique que celle proposée par l'armée. Par ailleurs, s'agissant de phénomènes de ghettoïsation ou ségrégation sociale, ces regroupements seront y compris exposés à devenir contreproductifs. C'est en agissant sur le terrain des inégalités qu'on répare et

qu'on prépare au mieux une société. Cette semaine est vraiment problématique.

Enfin **le livret de l'engagement**, que chaque jeune recevra dès l'âge de 16 ans, ne parvient pas à nous convaincre. Il n'apparaît pas un outil pour inciter les jeunes les plus exposés à l'exclusion à s'impliquer dans des démarches volontaires. De nombreuses interrogations demeurent sur la tenue de ce livret, sa « certification », son utilité. Bref il est exposé à la critique d'un possible gadget. Il peut même s'avérer contreproductif auprès de publics qui – éloignés de tout – ne trouveront dans ce livret qu'une vérification supplémentaire de leur éloignement.

Un autre chantier, stratégique pour la coéducation, devrait être celui **des rythmes éducatifs**. Nous ne cessons de déplorer la faiblesse du positionnement jeunesse et sports sur ce sujet. Les DDCS/PP ont une vision distanciée par rapport aux DASEN alors que nous devrions être positionnés en pilotes de moment éducatif hors temps scolaire, avec des moyens dédiés à l'élaboration conjointe des PEDT. Là encore on vérifie une absence d'ambition, une absence de reconnaissance du positionnement des CEPJ comme ayant à participer de l'ingénierie éducative complexe entre les acteurs. Maintenir les taux d'encadrement dérogatoires dans le cadre des rythmes éducatifs/PEDT n'est pas de bonne méthode. Le chantier mené dans le cadre du CNEPJ sur la professionnalisation de l'animation doit avancer et être mené à son terme. Les salariés de l'animation et de l'Education Populaire en attendent beaucoup. Une réflexion plus globale devrait être menée afin de mobiliser les conditions généralisées de fréquentation à l'ensemble de la population pour, là encore, permettre aux plus jeunes en voie de ghettoïsation de s'ouvrir à d'autres espaces éducatifs, mieux travailler les conditions de la mixité. Des mouvements de jeunesse, des collectivités travaillent ces questions. Les CEPJ sont exclus des lieux de réflexion par manque d'ambition ministérielle, quand ce n'est pas d'interdits professionnels de proximité. On ne nous demande pas de réfléchir et impulser, mais de gérer, administrer, placer du produit en sous-traitance des DASEN. Tout est à reprendre sur cette gestion et conception des rythmes éducatifs, y compris son élargissement à l'enseignement privé sous contrat.

Plus globalement un ensemble de mesures **liées à la loi sur la jeunesse et la citoyenneté** offre des aspects positifs même si la portée demeure modeste : possibilité de créer une association à partir de 16 ans, encouragement à l'expression médiatique des jeunes... D'autres aspects concernant la création d'un conseil d'orientation des politiques de jeunesse interrogent des instances déjà existantes comme le CNEPJ alors qu'il commence à peine à jouer son rôle. Enfin le principe d'une réserve citoyenne pour l'engagement bénévole et occasionnel ne règle pas la question de la reconnaissance du volontariat et la

suppression du contrat d'engagement éducatif qui sème le trouble dans l'animation professionnelle. Sur tous ces sujets on notera une absence de concertation remarquable avec les syndicats alors que, pourtant, des amorces avaient existé en ce sens peu après la mise en place des rythmes éducatifs. Il y a là un déficit de concertation, qu'il émane de la DJEPVA ou du cabinet, qui illustre les défaillances du dialogue social avec nos syndicats pourtant représentatifs soit dans la branche professionnelle de l'animation, soit dans le champ des activités éducatives et des services publics. Une autre méthode serait à mettre en œuvre avant validation de tous ces axes de travail. Notre pays a aujourd'hui besoin d'une loi de programmation et d'orientation sur l'éducation populaire qui dépasserait la simple question du public jeune.

Nos organisations syndicales ont toutes la spécificité ne pas rassembler uniquement en leur sein des CEPJ ou CTPS. Elles syndiquent également des professionnels de l'animation. Aussi, nous sommes en mesure d'apprécier les **complémentarités** d'intervention qu'il doit y avoir entre les différents acteurs des politiques publiques, les initiatives citoyennes et les associations. Nous voyons aussi avec les compétences partagées, reconnues désormais par la loi, dans les domaines de l'éducation populaire et du sport, à quel point il nous faut avoir une ambition d'Etat capable de mobiliser des acteurs sur l'ensemble du territoire. Nous savons qu'il existe dans la majorité des parlementaires partageant pleinement nos préoccupations. Nous sommes d'autant plus contrariés de ne pas voir avancer nos réflexions pour parfaire et adapter les qualifications et formations des professionnels de la filière de l'éducation populaire. Cette réflexion ne doit pas seulement être la résultante d'une bilatérale entre l'Etat et les principaux mouvements d'éducation populaire. Ces derniers sont tiraillés entre leur qualité d'employeur et celle de militants de la coéducation. La compétence partagée reconnue par la loi NOTRe devrait être perçue comme une obligation de mieux reconnaître les professionalismismes, les compétences et qualifications à mobiliser et les rémunérations à garantir pour consolider les filières, sécuriser les pratiques et les publics. Ce chantier ambitieux, destiné aussi à éviter les doublons, reste à ouvrir. Il suppose d'avoir un positionnement de l'Etat très différent de celui adopté pour l'encadrement des activités périscolaires des PEDT.

En matière de formation professionnelle nos syndicats estiment également que celle des conseillers d'éducation populaire et de Jeunesse doit être revue. Ce chantier pourtant promis n'aboutit pas. Il n'est même pas engagé, pas plus que celui promis sur les statuts de professeurs de sport. Puisque que le gouvernement a décidé de manière unilatérale de décliner le chantier PPCR, nous vous demandons ici d'y porter ces **révisions statutaires** en parallélisme de

forme avec celles des corps enseignants directement assimilés (certifiés et agrégés). Nous portons en commun la nécessité d'avoir une formation initiale rapprochée de celle des enseignants. Le réseau des ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation) devrait ainsi pouvoir accueillir des modules communs. Ceci acterait dans les faits une ouverture de ce réseau aux acteurs hors éducation nationale.

Nous approchons du terme de ce quinquennat. Nous en attendions tout autre chose pour le ministère de la jeunesse et des sports qu'une confirmation de la RGPP et de la ReATE au sein des ministères dits sociaux, avec une fragilisation maintenue des CREPS, la suppression de l'INJEP, une césure catastrophique des collègues travaillant en DDCS/PP par rapport à ceux des directions régionales. La réforme territoriale en cours, en affirmant renforcer le niveau départemental de l'Etat organise par ailleurs un redéploiement mortifère sous la pression du lobby préfectoral mais aussi du premier ministre. Dans quelques mois, ce gouvernement ne sera plus en exercice. Nous, pour la plupart d'entre nous, nous serons toujours en fonctions, dans un champ de ruines éducatives incompréhensibles des logiques préfectorales du ministère de l'intérieur. Car tel semble bien, faute d'ambition éducative, le sort réservé. Il faut d'ailleurs lire l'annonce du Haut-commissariat à l'engagement placé auprès du premier ministre comme le chant du signe de la jeunesse et des sports. Le service civique relève de l'autorité des préfets et les CEPJ n'en seront que les suppléants sur dossiers, pour faire du chiffre, avec prévisible définition de quotas d'accueil par typologies d'employeurs. On est bien loin de l'esprit du big-bang des politiques de jeunesse et même des principes fondateurs du service civique. **Le rôle de l'Etat, donc des CEPJ, n'est plus de veiller à la qualité des missions, à leur dimension éducative mais à vérifier les entrées et sorties.**

Nous n'aurions jamais pensé arriver à un tel décalage avec notre employeur : l'Etat. Nous persistons à nous situer dans la pensée de Condorcet pour qui l'éducation, et pas seulement l'enseignement, est le pilier de la démocratie et de la citoyenneté. Pour certains d'entre nous, cette conviction nous restera désormais chevillée. Elle a été fondatrice de notre service public. Elle nous permet de préserver des bribes de sens professionnel.

Nous attendions des regroupements par régions pour travailler sérieusement des stratégies d'intervention aux antipodes de ce qui est ressorti du CIEC du 6 mars 2015 sur les « formateurs » de la laïcité. Non pas que nous soyons opposés à la « morale républicaine » mais parce que le dispositif devient pervers dans certaines DDCS. Des chefs de services au lieu d'avoir une approche éducative et de prévention exercent des pressions et une forme de chantage aux aides pour les associations qui n'enverraient personne en formation. C'est là encore ignorer la vocation éducative des personnels techniques et

pédagogiques du ministère en les plaçant en porte-à-faux dans leur relation avec au secteur associatif. Et c'est aussi rendre ce dispositif peu sinon pas opérationnel. Les jeunes exposés au djihad sont dans des processus psychiques de radicalisation qui supposent de travailler sur les réseaux et les jeunes eux-mêmes. C'est un travail de prévention de fond qui est à entreprendre et certains le font déjà efficacement (Dounia Bouzar par exemple ou encore les outils de campagne « NON au discours de la haine » portée par le Conseil de l'Europe que votre gouvernement ignore sans explication). Nous sommes face à des fractures intellectuelles et à des frustrations du désir d'Occident qui ouvre un espace à la mort et c'est cela qu'il faut traiter. Là encore la déclinaison préfectorale des **conclusions du CIEC est terrible et confond le travail éducatif de fond avec un interventionnisme** qui, comble de maladresse politique, peut brandir la rétorsion.

Monsieur le ministre nous vous le disons, nous vous le répétons : nous relevons de la mission d'un grand service public d'éducation. La notion de cohésion sociale est un concept valise utilisé pour faire disparaître jeunesse et sports, en instrumentalisant les agents en les fondant dans la réparation sociale et le prêt-à-penser des programmes.

Si vous voulez être le ministre qui réussit à nous réconcilier avec un gouvernement qui enfin sortirait du schéma de notre disparition il faudrait pour cela **combiner cinq propositions** que nous portons depuis des mois et des années :

1. Créer un grand pôle éducatif conforme à l'engagement de campagne présidentielle où jeunesse et sports et ses personnels retrouvent toute leur place fondatrice dans une mission publique partagée avec les associations et d'autres acteurs de la puissance publique ;
2. Quitter de fait la sphère des ministères dits sociaux, son secrétariat général et sa DRH qui lamine jusqu'aux règles spécifiques de gestion des filières administratives et pédagogiques ;
3. Rejoindre une DRH compétente en matière de gestion éducative tout au long de la vie, ce qui permettrait d'ouvrir enfin un chantier de rénovation statutaire et penser la formation initiale en lien avec celle des enseignants ;
4. Sortir tout le réseau jeunesse et sports des DDCS et DDCSPP en créant des Unités Territoriales dédiées auprès des directions régionales ;
5. Réinjecter l'éducation populaire comme compétence des CREPS en lui affectant des postes de CEPJ, des pôles et départements identifiés et des moyens (le décret le permet).

En 2011 et 2012 nous partagions avec la majorité politique actuelle ces grandes

orientations. Il y a quelques mois nous avons pu vérifier, y compris au sein du gouvernement, une écoute et compréhension de nos attentes qu'un arbitrage a décidé de balayer. Il n'est pas trop tard, et nos propositions sont réalistes. Elles relèvent aussi d'une ambition politique car le syndicalisme n'est pas qu'une affaire de corporatismes. Il a devoir de pouvoir appréhender l'intérêt général et le sens de l'action publique, au-delà même des temporalités des mandats électifs car notre séquençement est différent de celui des ministres et gouvernements.